

CONTRAT AUTO NON PAIEMENT



CONDITIONS DE SOUSCRIPTION 2019
Version V25 06.2019

L'assurance en plus facile.

Contrat destiné aux personnes résiliées pour Non-paiement de prime (même non régularisées chez le précédent assureur)

PROFIL

	ON ACCEPTE	ON REFUSE
SOUSCRIPTEUR	<ul style="list-style-type: none"> > Personne Physique : Conducteur principal du véhicule > Personne Morale : uniquement si conducteur principal désigné est le gérant ou cadre dirigeant 	<ul style="list-style-type: none"> > Usage TPM, TPV, Taxi, Ambulance, Auto-école, corbillards, flottes de véhicules, VTC > Personne Morale sans désignation et sans conduite habituelle du dirigeant (ex : le salarié)
ÂGE	> De 20 à 80 ans inclus (soumission à partir de 81 ans)	> Personne de plus de 79 ans
ANTÉCÉDENTS	> Demandés sur les 36 derniers mois	
ASSURANCES	> Minimum d'antécédents de 6 mois	> Moins de 6 mois d'antécédent d'assurance
CRM	> De 0.50 à 1.25	> Personnes en situation aggravée (cumul de 2 faits aggravants >> Solution Produit Malus)
SINISTRES	> Jusqu'à 7 sinistres (dont 3 responsables)	
INFRACTIONS	> Aucune	
FAITS AGGRAVANTS	<ul style="list-style-type: none"> > 1 fait aggravant* maximum accepté en plus de la situation de non paiement : soit "résiliation fausse déclaration : Art. L 113.9 du CA" ou "nombre de sinistre > 3" 	<ul style="list-style-type: none"> > Plus d'1 fait aggravant > Nullité du contrat pour fausse déclaration intentionnelle (Art. L 113.8 du CA)

VEHICULES : Certificat d'immatriculation au nom du souscripteur, du conducteur principal ou de son conjoint/concubin/pacsé

ON ACCEPTE	ON REFUSE
<ul style="list-style-type: none"> > Jusqu'à 22 ans : véhicules jusqu'au groupe 13 (ex : peugeot 308 HDI 90, renault megane III DCI 90, volkswagen golf TDI 105...) > A partir de 23 ans : véhicules jusqu'au groupe 16H (ex : audi A6 2,5I TDI, BMW Serie 3 320I, Mercedes Classe E 200, etc...) 	<ul style="list-style-type: none"> > Véhicule avec immatriculation diplomatique ou étrangère > Véhicule à caractère sportif, hors classe > à 16H > Véhicule de location, de compétition ou de rallye, flotte, modifié > Voiturette, véhicule de plus de 3,5 tonnes, ou de plus de 30 ans > Véhicule sans lieu de garage fixe

PERMIS

ON ACCEPTE	ON REFUSE
<ul style="list-style-type: none"> > Permis de 12 mois minimum, en cours de validité, > Permis Français > Permis de l'Espace Economique Européen > Permis étranger en cours de validation préfecture > Véhicule si le mode d'achat est en LOA ou LDD a condition que la société de Leasing figure sur le Certificat d'Immatriculation (en + du nom du souscripteur du contrat). 	<ul style="list-style-type: none"> > Permis non valide > Annulation de permis pour perte ou défaut de point (hors alcool, stupéfiant, délit de fuite et fait de violence) >> Solution Produit Malus > Permis étranger Hors Espace Economique Européen

FRACTIONNEMENT & PAIEMENT

	Annuel	Semestriel	Trimestriel	Mensuel à vec perception du comptant de 2 mois
Carte Bancaire ¹	✓	✓	✓	✓
RIB ²	✓	✓	✓	✓
Chèque	✓	✓	✓	✗
Mandat cash	✓	✓	✓	✗

1 - Le paiement par Carte Bancaire (uniquement sur une Carte Bancaire de paiement)

Les prélèvements s'effectuent à la date choisie par le client : 01, 05, 10 ou 15 et sont renouvelés, si besoin, 2 fois dans un délai de 7 jours.

2 - Le paiement par RIB (après réception du mandat de prélèvement SEPA signé)

Les prélèvements s'effectuent à la date choisie par le client : le 05, 10 ou 15 de chaque mois. En cas d'échec de prélèvement des frais pourront être perçus par l'établissement bancaire de l'assuré.

Attention : le comptant de l'affaire nouvelle est à régler par Chèque ou prélèvement CB.

GARANTIES ET OPTIONS

Les Garanties

	Mini	Medium	Maxi
Responsabilité Civile	Obligatoire		
Défense pénale et Recours suite à accident	✓	✓	✓
Catastrophes Naturelles et Technologiques	✓	✓	✓
Attentats	✓	✓	✓
Bris de Glaces	✓	✓	✓
Vol / Incendie / Tempête / Explosion	✓	✓	✓
Dommmages Tous Accidents	✓	✓	✓
Protection du conducteur ¹	✓	✓	✓
Accessoires (Accessoires - Effets et Objets) ²	✓	✓	✓

Les Options

	Mini	Medium	Maxi
Protection Juridique ³	✓	✓	✓
Assistance ⁴	✓	✓	✓

¹La protection du conducteur : Capital décès et invalidité de 61 000 €

²La garantie Accessoires : 4 options possibles (garantie acquise selon la compagnie) : 300€ / 450€ / 900€ / 1 300€.

³La protection juridique :

> Info et avis sur droits/obligations suite à un litige (relatif au véhicule assuré : fiancement, entretien, réparation, vente...) en cas d'accident ou d'infraction au code de la route

> Organisation de la médiation et prise en charge des frais de procédures.

⁴L'assistance :

> Option 1 - Franchise 0 km si accident - Franchise 25 km en cas de panne

> Option 2 - Pas de franchise kilométrique, remboursement des frais si erreur de carburant et perte de clés

> Option 3 - Idem option 2 + limite d'indemnisation plus élevée.

FRANCHISES

Franchise Prêt de Volant
<p>0 € : pour le conducteur principal, le conjoint / concubin / pacsé ou le conducteur désigné. 760 € : en cas de conduite par un autre conducteur, doublée en cas de conduite par un jeune de - de 23 ans et / ou - de 3 ans de permis.</p>

Franchise Vol / Incendie / Tempête / Dommages
Fonction de la classe du véhicule et de la sinistralité déclarée

Franchise Bris de Glace
à partir de 80 € Fonction de la sinistralité déclarée

PIECES À FOURNIR pour validation du contrat

IMMEDIATEMENT

- > Original de la **Condition Particulière complétée et signée** par l'assuré
- > Original du **Relevé d'Informations** au nom du **souscripteur et des conducteurs déclarés** datant de moins de 3 mois pour les 36 derniers mois d'antécédents (Cas particulier : **RI au nom d'une société** accepté si le **conducteur à assurer est dénommé**).
- > Copie du **permis de conduire**, en cours de validité, **Recto / Verso** du ou des Conducteur(s) déclaré(s)
- > Copie du **permis de conduire étranger**, en cours de validité, et copie du **récépissé en préfecture**
- > **Règlement de l'assuré** à l'ordre d'APRIL Partenaires
- > **Certification d'Immatriculation (CI) définitif ou provisoire**
Si le CI est barré **de - de 3 mois** : joindre le justificatif de dépôt de dossier en Préfecture
Si le CI est barré **de + de 3 mois** : justifier par écrit le motif

SOUS 30 JOURS (maximum)

- > **Certificat d'Immatriculation**
-Si **personne Physique** : au nom du souscripteur ou de son conjoint, concubin, pacsé ou au nom des parents si l'assuré a moins de 25 ans et **titulaire du permis de conduire**.
- Si **personne Morale** : au nom de la société
- > **Extrait du Kbis**
-Si le souscripteur est une personne morale
- > **Permis de conduire** refait suite à la validation Préfecture (délai de 60 jours) pour les dossiers avec permis étranger.

VIGILANCE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT :

Produit classé en vigilance allégée : identité obligatoire du souscripteur, de chaque assuré et du payeur de prime si différent.

UNE EQUIPE A VOTRE SERVICE

Une question sur un contrat ?

Contactez APRIL Partenaires du lundi au vendredi de 9h00 à 18h30 et le samedi de 9h00 à 12h00.
Téléphone : 02.99.98.00.00
Plus d'info sur : www.april-on.fr

Une question sur l'assistance ?

Contactez **INTER PARTNER ASSISTANCE** disponible 24h/24, 7j/7.
Téléphone : 01.55.92.24.48 (prix d'un appel local)

Une question sur la protection juridique ?

Contactez **SOLUCIA** disponible du lundi au vendredi de 9h00 à 20h00 et le samedi, de 9h à 12h30, hors jours fériés.
Téléphone : 09.69.32.96.74 (prix d'un appel local)

Une question sur un sinistre ?

Contactez APRIL Partenaires du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00 et le samedi de 9h00 à 12h00
Téléphone : 02.99.94.69.75
Email : indemnisation@april-partenaires.fr

Plus d'infos sur www.april-on.fr / APRIL Partenaires